

Communication

Décisions du Conseil municipal du 8 septembre 2026

Tavannes, le 9 septembre 2026

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune.

- **Participation à « Promenade sans obstacles »** : Le Conseil municipal a validé la participation de la Commune de Tavannes au projet « Promenades sans obstacle ». Cette démarche participative vise à identifier, avec les habitantes et habitants – en particulier les aînés – les obstacles qui peuvent compliquer les déplacements au quotidien et limiter l'autonomie. La participation de Tavannes permettra ainsi de recueillir des observations concrètes sur le terrain et de disposer d'éléments utiles pour de futurs aménagements communaux.
- **Mise au concours – Administrateur des constructions** : Dans le but de renforcer les travaux publics, le Conseil municipal a validé la mise au concours d'un nouveau poste d'administrateur des constructions à 50-80%.
- **Achat de 40 tenues feu** : L'achat de 40 tenues feu a été validé par le Conseil municipal.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois

